

# **COMPTE-RENDU**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le quinze janvier deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Chazelles-sur-Lyon, le jeudi vingt-et-un janvier deux mil seize, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

\*\*\*\*\*

**Présents** : Pierre VERICEL - Ennemond THIVILIER - Michel NEEL - Annie CHAPUIS - Ludovic PADUANO - Jeanine RONGERE - Hervé LASSABLIÈRE - Roberte HOSPITAL - Pierre THOLLY - Marie-France DI PALMA - Frédéric BERTHET - Marie Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Christiane CLEMENSON - Michel FAURE - Sylvie CHANAVAT - Florence COURSIMAULT - Laurie SOLEYMIEUX - Annie BONNIER - Danielle VIRICEL - Gérard HAEGY - André THEVENET - Jean-Paul BLANCHARD.

**Absents ayant donné procuration** : Florence DELORME-PAILLEUX à Roberte HOSPITAL - Georges VINCENT à René GRANGE - Aurélie PITAVALL à Laurie SOLEYMIEUX - Anne-Marie JACQUEMIN à J.P.BLANCHARD - Christopher LAMBERT à Florence COURSIMAULT - Aline CIZERON à André THEVENET.

**Secrétaire élue pour la session** : Jeanine RONGERE

**Directrice des Services, Collaboratrice du Maire** : Carine BON

### **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 19 NOVEMBRE 2015 ET 17 DECEMBRE 2015**

Les 2 procès-verbaux sont approuvés en l'état.

#### **1. PRESENTATION DU DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS**

Intervention du lieutenant Rigaiil pour présenter le dispositif « voisins vigilants ».  
Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la mise en place de ce dispositif sur la commune.

**VOTE** : 28 POUR – 1 ABSTENTION

#### **2. REGLEMENT DU MARCHÉ**

Compte tenu, d'une part, des évolutions des dispositions législatives, et d'autre part, du fonctionnement actuel du marché hebdomadaire sur la commune, il convient de proposer un nouveau règlement du marché.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la régularisation de la création du marché et l'approbation du règlement.

**VOTE** : UNANIMITE

#### **3. PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS**

La commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département invite la collectivité à renouveler son adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics en approuvant les conditions générales de mise à disposition dont les principaux points sont précisés ci-dessous :

Le Département s'engage :

- à mettre à disposition gratuitement une solution de dématérialisation des marchés publics, répondant à la réglementation en vigueur et aux évolutions réglementaires futures. La solution de dématérialisation proposée est celle du prestataire retenu par le Département de la Loire. La mise à disposition s'effectue dans les conditions fixées à l'article 3,
- à en assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance associées,
- à proposer les prestations d'assistance et d'accompagnement par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3,
- à mettre à disposition des modules complémentaires par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions générales par le représentant du bénéficiaire dûment habilité à cet effet. Cette mise à disposition sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans si le Département ne fait pas jouer sa faculté de dénonciation telle que prévue à l'article 7.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur :

- l'adhésion au projet de dématérialisation des marchés publics de la Loire proposé par le Département de la Loire.
- l'autorisation de Monsieur le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

VOTE : UNANIMITE

#### **4. PERSONNEL COMMUNAL**

##### **4.1 Convention de mise à disposition des ripeurs**

Comme chaque année, la commune met à la disposition de la CCFL des agents des services techniques pour assurer la collecte des ordures ménagères ou des sacs de tri sélectif. La convention de prestation doit être validée afin que la commune soit remboursée pour le coût des agents.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur l'approbation de cette convention et sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer cette convention.

VOTE : UNANIMITE

##### **4.2 Convention de mise à disposition des agents de la commune auprès du SIEA**

Pour rappel, une convention de mise à disposition de personnel communal auprès du Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de Chazelles-Viricelles (S.I.E.A), a été signée le 31 décembre 2012. Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2015, il est proposé au Conseil Municipal de la renouveler pour un an. Pour information, les agents concernés ont été consultés.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur l'approbation de cette convention et sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer cette convention.

VOTE : UNANIMITE

## INFORMATIONS

- Attribution du marché à Eiffage pour les travaux impasse Claude Brosse : montant du marché : 41 635,50 € TTC (prévu au budget 2015)
- Information inexacte dans la revue Forez Est : réponse par courrier recommandé avec accusé de réception.
- J.RONGERE annonce le thé dansant organisé par le comité de jumelage le dimanche 14/02 à 14h30 à la salle Bras-de-Fer.
- F.BERTHET rappelle que la troupe jeunes de théâtre de la MJC donne une représentation le samedi 6/02 à 20h00 au ciné théâtre. Entrée au chapeau.
- A.CHAPUIS explique que des rencontres départementales des conseils d'enfants et de jeunes se déroulent tous les 2 ans. La prochaine rencontre aura lieu le samedi 2/04 à St-Etienne avec pour thème le sport vecteur du vivre ensemble. Au programme : des échanges pour la création d'une charte de l'esprit sportif, des ateliers sportifs, lâcher de ballons, visite du stade et du musée des verts. A.CHAPUIS souhaite que des jeunes du CME et du CIJ participent à cette journée.
- G.HAEGY demande si le fait d'avoir des caméras sur la commune diminue le risque de dégradations. Les graffitis sur le mur de la poste démontrent le contraire.

Monsieur le Maire répond que la commune travaille pour augmenter l'efficacité des caméras. Agir contre l'incivilité est l'affaire de tous et il faut compter à la fois sur la gendarmerie, la police municipale, les caméras, les voisins vigilants et sur l'ensemble des habitants.

Pour compléter la délibération concernant le dispositif voisin vigilant, Monsieur le Maire propose la mise en place de panneaux, pour un coût d'environ 600 €.